

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1127-20**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 avril 2020, le règlement suivant :

**Règlement 1127-20 concernant la limite de vitesse sur une partie du
chemin de Saint-Edgar**

Le Règlement 1127-20 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entrera en vigueur le 15 mai 2020.

Donné à New Richmond,
Ce 8^e jour d'avril 2020

Céline LeBlanc
Greffière